



EN BREF :

- **Pyrale du maïs - race univoltine** : stratégie de traitement pour toutes les régions.
- **Pyrale du maïs - race bivoltine (deuxième génération)** : stratégie et date de traitement pour les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.
- **Légionnaire d'automne** : soyez vigilant.
- **Ver de l'épi** : de nouvelles captures.
- **Pucerons** : leur présence a été signalée dans certaines régions.
- **Rouille du maïs** : visitez vos champs de maïs sucré tardif.

PYRALE DU MAÏS - RACE UNIVOLTINE

État de la situation

Papillons

Les captures de papillons ont beaucoup diminué.

Ponte et larves

Selon les données du dépistage effectué dans les régions de la Montérégie et de la Mauricie, il y a très peu de masses d'œufs et de larves dans les champs. Dans les municipalités plus froides de Chaudière-Appalaches, on retrouve passablement de nouvelles pontes.

Stratégie d'intervention

- ***Pour les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides***

Les premiers traitements prévus contre la 2^e génération de la race bivoltine contrôleront les dernières larves encore actives de la race univoltine.

- ***Pour les régions de la Mauricie, de l'Outaouais, du Centre-du-Québec et de l'Estrie***

Visitez vos champs pour vérifier la présence de larves de pyrale et intervenir s'il y a lieu contre les dernières larves de la race univoltine tout en respectant les délais d'application avant la récolte.

– **Pour les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches**

Les champs qui seront récoltés **avant le 16 août** devraient avoir au moins reçu un dernier traitement aux environs du 2 août et ainsi être suffisamment protégés. Les dernières larves de la race univoltine n'auront pas le temps d'occasionner des dommages aux épis.

Pour les champs qui seront récoltés **après le 16 août**, il est fortement recommandé de vérifier la présence de larves de pyrale dès maintenant et d'intervenir en conséquence contre les dernières larves de la race univoltine tout en respectant les délais d'application avant la récolte. **Cette recommandation s'applique spécialement pour les champs situés dans les municipalités plus froides.**

– **Pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Témiscamingue**

Continuez de protéger vos champs selon la stratégie que vous avez adoptée. Soyez vigilants et visitez vos champs pour dépister la présence de la pyrale.

Les stratégies de traitement de la race univoltine demeurent les mêmes. Consultez les avertissements :

- **No 07** du 22 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07mai09.pdf>) pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- **No 08** du 30 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai09.pdf>) pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Témiscamingue.

PYRALE DU MAÏS - DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA RACE BIVOLTINE

État de la situation

Papillons

Les captures de papillons se sont poursuivies dans les régions de la Montérégie, des Basses-Laurentides, de Lanaudière et de Laval.

Les premiers papillons ont été piégés le 7 août dans les régions de l'Estrie et de l'Outaouais, et le 10 août dans la région de la Capitale-Nationale.

Stratégie d'intervention

– **Pour les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides**

Continuez de protéger vos champs selon la stratégie que vous avez adoptée. Soyez vigilants et visitez vos champs pour dépister la présence de la pyrale.

La stratégie de traitement contre la pyrale de la 2^e génération de la race bivoltine demeure la même. Consultez l'avertissement **No 08** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai09.pdf>) du 30 juillet 2009.



- ***Pour les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de l'Outaouais (champs situés dans des secteurs présentant des microclimats favorables)***

La pression de la race bivoltine de la pyrale **est variable** dans ces régions. Cependant, il y a des champs situés dans des secteurs présentant des microclimats favorables où une deuxième génération de cette race peut occasionner des dommages sur les épis. Il importe de demeurer vigilant, puisque d'importants dommages ont déjà été observés par le passé. **À partir du 21 août, il est très fortement recommandé de vérifier la présence de criblures fraîches sur le feuillage des plants de maïs.** Ces observations permettront de bien cibler les traitements insecticides.

Champs menacés : champs qui seront récoltés **après le 31 août**, et particulièrement ceux situés à proximité de champs de maïs sucré hâtif où il y a eu des dommages à la récolte.

Date du début de la ponte (prévision) : autour du 16 août.

Nombre et dates de traitements :

- 3 traitements : 21 août, 28 août et 4 septembre.
- 2 traitements : 26 août et 2 septembre.
- 1 traitement : 31 août

Prendre note que si la canicule perdure, ces dates de traitement pourraient être devancées de 3 à 5 jours.

- ***Pour les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches (champs situés dans des secteurs présentant des microclimats favorables)***

La pression de la race bivoltine de la pyrale **est plutôt faible** dans ces régions. Cependant, il y a des champs situés dans des secteurs présentant des microclimats favorables où une deuxième génération de cette race peut occasionner des dommages sur les épis. Il importe de demeurer vigilant, puisque d'importants dommages ont déjà été observés par le passé. **À partir du 24 août, il est très fortement recommandé de vérifier la présence de criblures fraîches sur le feuillage des plants de maïs.** Ces observations permettront de bien cibler les traitements insecticides.

Champs menacés : champs qui seront récoltés **après le 3 septembre**, et particulièrement ceux situés à proximité de champs de maïs sucré hâtif où il y a eu des dommages à la récolte.

Date du début de la ponte (prévision) : autour du 19 août.

Nombre et dates de traitements :

- 3 traitements : 24 août, 31 août et 7 septembre.
- 2 traitements : 29 août et 5 septembre.
- 1 traitement : 3 septembre.

Prendre note que si la canicule perdure, ces dates de traitement pourraient être devancées de 3 à 5 jours.



TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES DE TRAITEMENTS POUR LES 2 RACES DE LA PYRALE DU MAÏS SELON CHAQUE RÉGION

Région	Semaine								
	13 juillet	20 juillet	27 juillet	3 août	10 août	17 août	24 août	31 août	7 sept.
Montérégie, Laval, Lanaudière et Laurentides	Les larves de la race univoltine sont actives. Il est recommandé de protéger les champs menacés.		Dépister les champs et intervenir s'il y a lieu.		Les larves de la race bivoltine 2 ^e génération sont actives. Il est recommandé de protéger les champs menacés.				
Outaouais, Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	Les larves de la race univoltine sont actives. Il est recommandé de protéger les champs menacés.		Dépister les champs et intervenir s'il y a lieu.			Les larves de la race bivoltine de la 2 ^e génération sont actives dans les champs situés dans les microclimats . Il est recommandé de protéger vos champs menacés.			
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Les larves de la race univoltine sont actives. Il est recommandé de protéger les champs menacés.						Les larves de la race bivoltine de la 2 ^e génération sont actives dans les champs situés dans les microclimats . Il est recommandé de protéger vos champs menacés.		
Saguenay–Lac-Saint-Jean			Les larves de la race univoltine sont actives. Il est recommandé de protéger les champs menacés.						
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Témiscamingue					Les larves de la race univoltine sont actives. Il est recommandé de protéger les champs menacés.				

VER DE L'ÉPI

État de la situation

Les captures des papillons se situent à des niveaux faibles dans 4 des 30 sites de piégeage répartis à travers les régions du Québec. Ces 4 sites sont localisés dans les régions de la Montérégie, des Laurentides et de l'Estrie.



Stratégie d'intervention et mesures proposées

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsque les épis commencent à avoir des soies. Les femelles papillons sont attirées par les soies fraîches où elles pondent leurs œufs. Cette période dure environ 10 jours. Après le dessèchement des soies, les plants de maïs ne sont plus attirants pour les femelles papillons.

Le **ver de l'épi** est un ravageur très difficile à contrôler parce qu'il passe toute sa vie protégé à l'intérieur de l'épi (http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebInsecte/Mais_sucre/Album20.html). Les femelles adultes pondent leurs œufs sur les soies fraîches et leur couleur, similaire à celle des soies, rend les œufs pratiquement impossibles à détecter. La seule façon de prévoir une infestation dans un champ est d'installer un piège à phéromone près de ce champ, alors que ce dernier est au stade des soies.

Une stratégie d'intervention, basée sur le nombre de captures et la température, a été créée aux États-Unis et elle est recommandée en Ontario. Cette stratégie ajuste le délai entre les traitements en fonction de l'intensité des captures et de la température.

Captures Papillons/piège/semaine	Écarts entre les traitements	
	Température maximum quotidienne 27 °C ou moins	Plus de 27 °C
1 à 6	5 à 7 jours	5 à 7 jours
7 à 90	5 jours	4 jours
Plus de 90	4 jours	3 jours

Pour cette stratégie d'intervention, le nombre de captures de papillons doit être considéré dans les champs de maïs au stade de soies fraîches uniquement. Les traitements contre le ver de l'épi devraient s'arrêter quand les soies s'assèchent et deviennent brunes, soit environ 7 jours avant la récolte.

On peut également juger de la nécessité de traiter selon les observations des années antérieures (fréquence du ravageur sur sa ferme) et en sachant que des captures sont effectuées sur des fermes de la région à ce moment-ci de la saison.

Il est nécessaire que le produit utilisé atteigne l'endroit où se trouve le ravageur, c'est-à-dire sur ou dans les soies de l'épi. Donc, des jets dirigés vers cette zone, une bonne pression (environ 550 kPa) et un volume d'eau important (minimum 400 à 500 litres par hectare) sont recommandés. Seules les très jeunes larves qui n'auront pas encore pénétré complètement dans l'épi peuvent être contrôlées de cette façon.

Consultez le bulletin d'information **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai09.pdf>) du 9 juin 2009 présentant la liste des insecticides et fongicides homologués dans le maïs sucré pour connaître des produits homologués contre le ver de l'épi.



LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

État de la situation

Au cours des 4 dernières semaines, il y a eu des captures de papillons à des niveaux faibles dans les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, des Laurentides, de l'Estrie et de la Mauricie.

Stratégie d'intervention et mesures proposées

Consultez l'avertissement **No 09** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09mai09.pdf>) du 6 août 2009.

PUCERONS

État de la situation

Des pucerons ont été observés dans certaines régions. Le niveau d'infestation est cependant trop faible actuellement pour justifier une intervention. Ces insectes peuvent toutefois devenir très nombreux et nuisibles dans les champs de maïs sucré tardif. **Soyez vigilant!**

ROUILLE

État de la situation

Plusieurs observateurs ont rapporté la présence de rouille dans des champs de maïs sucré.

Stratégie d'intervention et mesure proposée

Visitez immédiatement vos champs de maïs sucré tardif pour dépister la présence de rouille sur les feuilles. Veuillez consulter l'avertissement **No 08** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai09.pdf>) du 30 juillet 2009 pour plus de détails.

CONTENANTS DE PESTICIDES VIDES

Afin d'empêcher les contenants de pesticides vides de s'accumuler un peu partout et pour leur donner une deuxième vie, il existe un programme de recyclage de ces contenants et 121 points de collecte situés sur tout le territoire québécois. Pour plus de détails à ce sujet, voir le bulletin d'information **No 04** – Ordre général du 28 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04gen09.pdf>) ou le site Internet suivant : <http://www.croplife.ca/web/francais/soinfermes/>.



Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dépasseront les normes prescrites.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
MAPAQ, Direction régionale de la Mauricie
5195, boulevard des Forges, bureau 102, Trois-Rivières(Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612 – Télécopieur : 819 371-6976
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10– maïs sucré – 13 août 2009

